Le 30 avril 2013

Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade !

A compter du 1er mai 2013, la direction ne versera plus que 90% de leur salaire aux salariés malades.

La direction veut ainsi pénaliser les salariés qui ne sont pas présents au travail, même quand c'est pour des raisons de santé.

Les gens qui souffrent seront pénalisés. C'est inadmissible !

Les conditions de travail se dégradent. L'évolution de l'absentéisme maladie reflète cette dégradation, notamment à la Direction des Opérations Affichage où les salariés cumulent les pénibilités (travail en équipes alternantes, travail au rendement…).

La direction nie ce constat et pense qu'en sanctionnant les salariés dans leur rémunération lorsqu'ils sont malades, ces derniers retrouveront la santé…

Pour nous, le risque de présentisme (salariés qui devraient être en arrêt alors qu'ils sont malades) va s'accentuer. Les salariés risquent de retarder les soins nécessaires à leur maintien en bonne santé et au final aggraver l'absentéisme.

Bientôt, seuls ceux qui en ont les moyens pourront se permettre de se soigner à temps.

La CGT n'est pas signataire de l'accord relatif à l'indemnisation complémentaire maladie du 25 octobre 2011. En effet, nous refusons de cautionner un accord qui permet un tel recul social. Nous en contestons l'application qui réduit le salaire des malades malgré que l'absentéisme soit stable dans l'entreprise.

Pour la CGT JCDecaux
Eric SYLARD - Jean-Pierre VIAUD

Ne pas jeter sur la voie publique